

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2023.30
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de TEAM RESEAU, représentée par Madame Valérie Brosse, en date du 26 mai 2023, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose d'un coffret ENEDIS, Résidence Les Jardins, place de la salle de Fêtes à la Barre en Ouche ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes : Stationnement

ARRETE

Article 1 : Du lundi 5 juin 2023 et pour une durée de 30 jours, le stationnement sera interdit sur cette zone pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de TEAM RESEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de TEAM RESEAUX.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 30 mai 2023,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : TEAM RESEAUX

Adresse : 28 rue d'Avrilly

Code postal : 27000 Localité : EVREUX Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : 02.32.62.22.00 Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel : valerie.brosse@teamreseaux.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : ENEDIS

Adresse :

Code postal : 76250 Localité : DEVILLE LES ROUEN Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie : résidence Les jardins - place de la salle des fêtes

Code postal : 27330 Localité : LA BARRE EN OUCHE - MESNIL EN OUCHE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui Indiquer la référence :

Description des travaux : Terrassement - pose d'un coffret ENEDIS, branchement électrique

Date prévue de début des travaux : 05 JUIN 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 05 JUIN 2023

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ Largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :		
Circuler véhicules légers ☐ poids lourds ☐	Stationner véhicules légers ☒ poids lourds ☒	Dépasser véhicules légers ☐ poids lourds ☐
Vitesse limitée à : _____ km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) : _____ _____ _____ _____		
Autres prescriptions : _____ _____ _____		

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :	
Le demandeur ☒	Une entreprise spécialité ☐
Dénomination : _____	
Adresse : _____	
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____	
Nom contact : _____ Prénom contact : _____	
Téléphone : _____ Indicatif pays : _____	
Fax : _____ Indicatif pays : _____	
Courriel : _____	

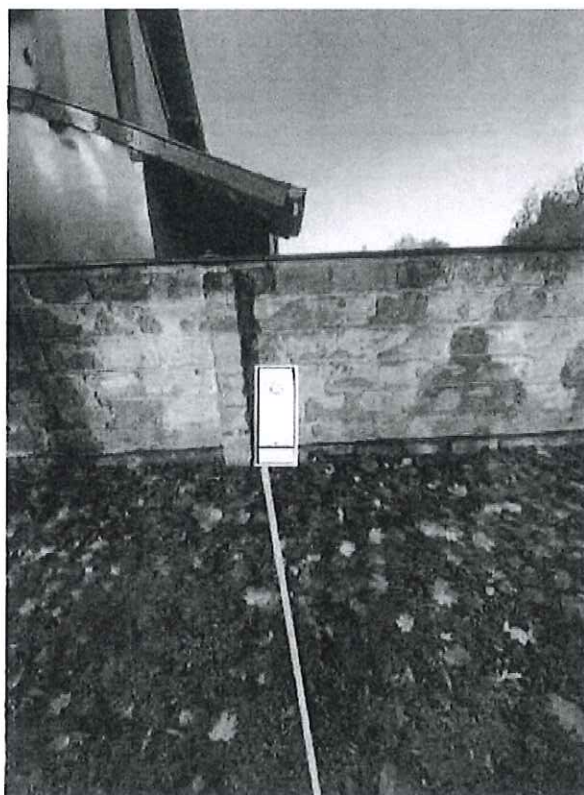
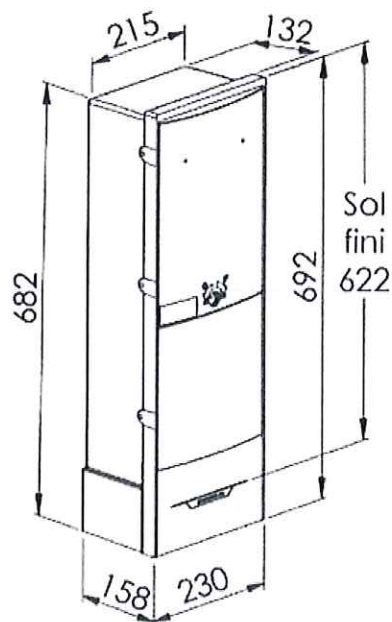
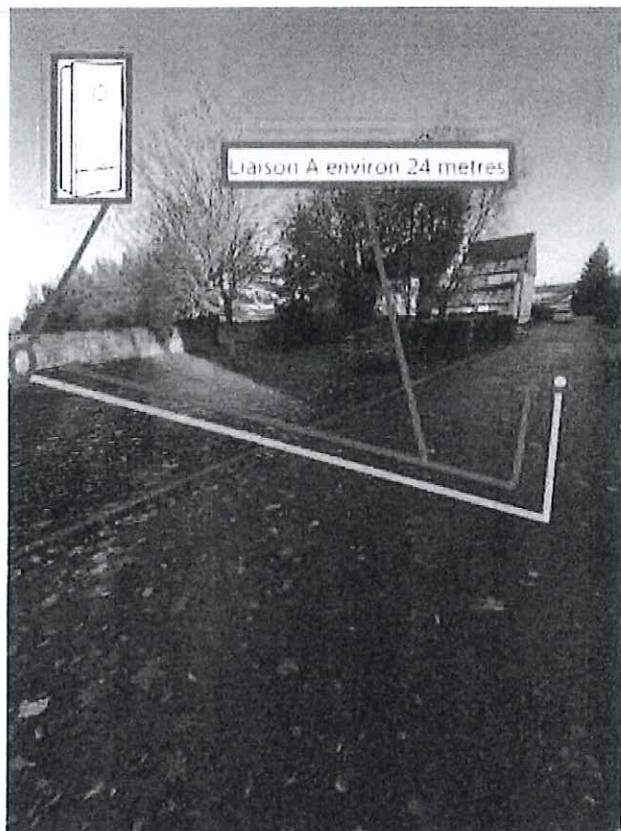
Pièces jointes à la demande	
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant : Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐ Plan de situation 1/10 ou 1/20 000 ^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐ Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000 ^{ème} ☐	

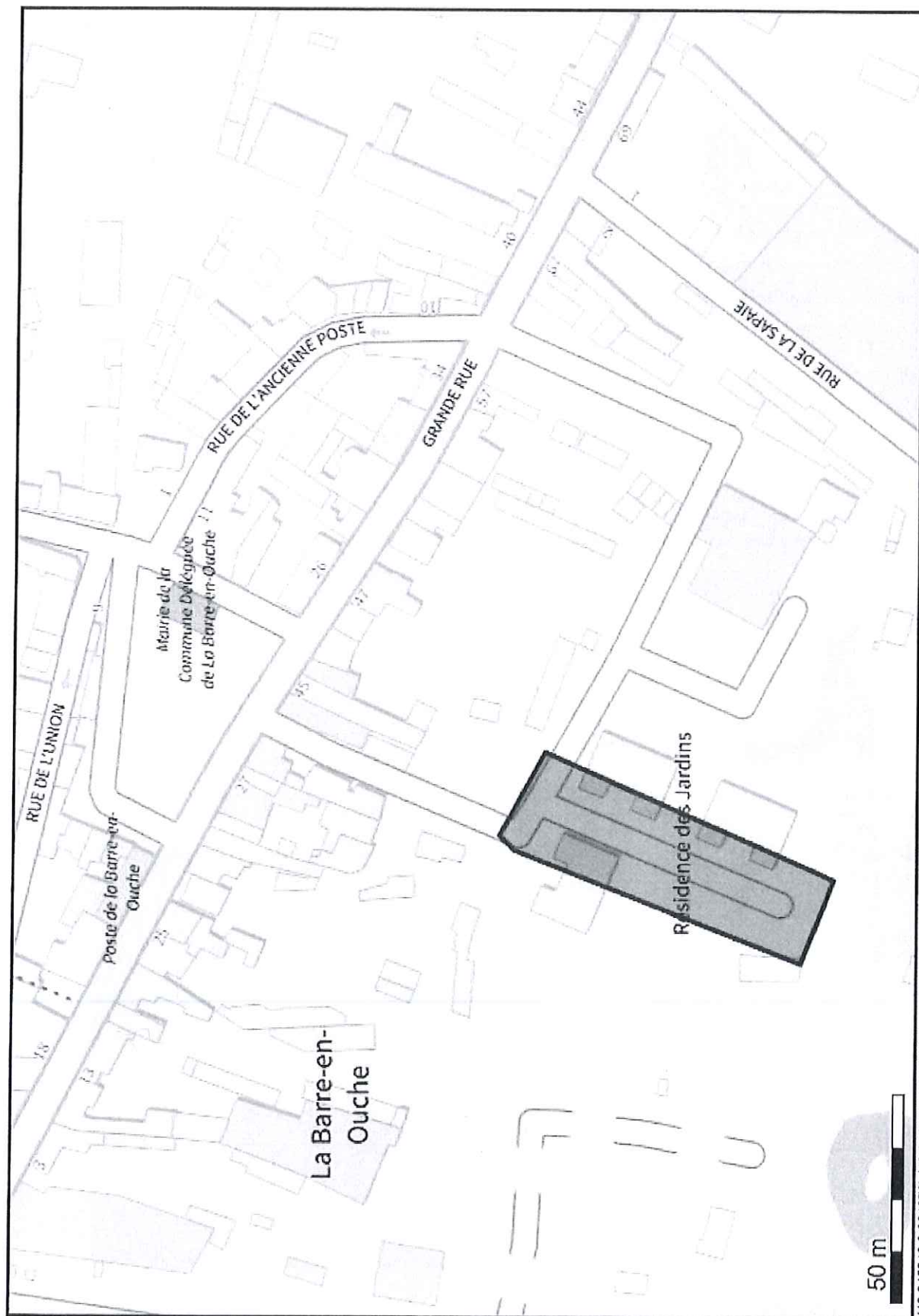
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒	Numéro d'affaire : _____
Fait à : EVREUX	Le : 26 MAI 2023
Nom : BROSSE	Prénom : Valérie
Qualité : _____	

(DAC_P2_V5_v1.00)

TEAM RESEAUX
 28 rue d'Avrilly
 27000 EVREUX
 Tél. 02 32 62 22 00
 Siret 401 231 267 00079

L'emplacement des coffrets et des supports, ainsi que les tracés des réseaux seront confirmés lors de l'étude définitive.
Les travaux sont sous réserve des autorisations administratives, des autorisations de passage et des contraintes techniques.
Toute demande de modification de la présente solution technique après signature du devis entraînera une reprise d'étude, qui sera facturée, ainsi qu'un réajustement éventuel des délais de réalisation des travaux.





(48.945246 0.664870);(48.945148 0.665143);(48.944514 0.664725);(48.944588 0.664451);(48.945215 0.664821);(48.945246 0.664870);